



REPONSE MANAGERIALE SHC/INEFJA

Evaluation Externe Intermédiaire - Programme DGD 2017-21

Programme	Programme DGD 2017-2021 intitulé « Plus d'enfants avec un handicap sensoriel ont accès à un enseignement inclusif de qualité durant tout le cursus scolaire »
Objectif spécifique concerné par l'évaluation	OS2 - « Plus d'enfants avec un handicap visuel ont accès à un enseignement dans 4 régions du Sénégal »
Identifiant IATI	BE-BCE_KBO-0431955945-PROG2017-2021_OS2
Période de l'évaluation	Avril-Juillet 2020
Évaluateur	Sen Ingenierie Consult
Comité de Pilotage	Valérie de Briey, Directrice Exécutive de SHC Aly Dia, gestionnaire de projet SHC/INEFJA Viviane Leflere, Membre du Comité de Direction de SHC
Approbation du rapport d'évaluation	14 Décembre 2020
Acteurs de la réponse	Valérie de Briey, Directrice Exécutive de SHC Aly Dia, gestionnaire de projet SHC/INEFJA
Validation de la réponse	Approuvée par le Comité de Direction de SHC en date du 11/03/2021

1. Introduction

Suite à la transmission du rapport d'évaluation par les consultants, un atelier de restitution était initialement prévu lors de la mission au Sénégal de la Directrice Exécutive prévue en janvier 2021. Cette mission avait été reportée au mois de février en raison du contexte pandémique, puis finalement annulée.

Par conséquent, l'atelier de restitution s'est tenu en présentiel à Thiès (Sénégal), le 03/03/2021, sans la présence de SHC, mais en présence des principales parties prenantes concernées. Le rapport d'évaluation a été partagé à cette occasion et discuté. Le PV de cet atelier est disponible.

En marge de cet atelier, les recommandations ont été largement discutées avec SHC et le gestionnaire de projet de l'INEFJA en particulier.

Cette note managériale a pour but de se positionner par rapport aux différentes recommandations suggérées par le bureau d'études Cabinet Sen Ingenierie Consult. Elle est le fruit de la réflexion collective entre SHC, l'équipe projet INEFJA et les autres parties prenantes qui ont pu contribuer à cette réflexion lors d'un atelier de restitution. Cet atelier a été vivement apprécié par toutes les parties et a conduit à l'identification d'actions-clé porteuses pour le projet.

Cette note reflète la position de SHC et de son partenaire local, l'INEFJA, par rapport aux recommandations faites par les évaluateurs et recense les actions qui seront prises à court et moyen terme pour intégrer les recommandations jugées pertinentes afin d'améliorer le dispositif d'intervention actuel et futur. Il appartiendra aux autres acteurs concernés (Ministère de l'Education Nationale, OPH, etc.) de se positionner par rapport aux recommandations émises par les consultants et d'apprécier les engagements à prendre à leur niveau.

2. Objectif et questions évaluatives

Cette évaluation poursuivait deux objectifs :

- (1) **Evaluer la performance à mi-parcours** du programme DGD 2017-21 au Sénégal. **L'accent sera mis** principalement sur **l'efficacité** en faisant un bilan des activités menées jusqu'à présent et en observant les résultats déjà atteints et les effets produits. Cette évaluation de la performance s'accompagne d'un volet qualitatif visant à analyser la satisfaction des parents et enfants récemment scolarisés ainsi que l'appréciation des enseignants qui encadrent les EDV sur le projet. Les effets devront être appréciés d'un point de vue pédagogique, mais pas uniquement. L'expert mettra en lumière les avancées et les limites du modèle d'intervention. Il identifiera les pistes d'amélioration afin de proposer des recommandations pour améliorer le dispositif d'intervention en place et permettre à l'équipe du projet d'atteindre les résultats attendus en fin de parcours.
- (2) Contribuer à **la réflexion stratégique** en cours en appréciant la **pertinence du programme** actuel dans le contexte sénégalais afin de fournir à SHC des informations précises quant à un potentiel élargissement du champ d'action en termes de secteurs et type d'activités à couvrir. Suite à une analyse de la pertinence, l'expert fera des recommandations, idéalement en proposant plusieurs scénarios quant au futur projet.

Les questions méthodologiques évaluatives proposées et reprises dans la note méthodologique approuvée par SHC étaient les suivantes :

Efficacité (atteinte des résultats et de l'objectif spécifique du projet, satisfaction)

- **Efficacité** : Dans quelle mesure les objectifs du projet (à mi-parcours) ont-ils été atteints ? Quels sont les facteurs déterminants dans l'atteinte/la non-atteinte des résultats ? Quels sont les éventuels obstacles qui ont empêché la mise en œuvre des changements attendus ? Y a-t-il eu des résultats inattendus ? Sont-ils positifs ou négatifs ? Avons-nous à faire à une théorie du changement défailante ou à d'éventuels échecs de mise en œuvre ?
- **Satisfaction** : Comment ce programme d'intégration est-il vécu par les parties prenantes au projet (enfants déficients visuels intégrés et leurs camarades de classe, équipe pédagogique, inspecteurs, famille des enfants intégrés, etc.) ?
- **Satisfaction** : Quel est le niveau de satisfaction des différents acteurs clés du projet par rapport au projet lui-même et aux résultats atteints ?

Pertinence et réflexion stratégique (champ d'action, secteurs d'action et dispositif institutionnel)

- **Pertinence contextuelle** : Dans quelle mesure la stratégie actuelle de SHC en lien avec l'OS2 s'inscrit-elle dans la logique des stratégies locales et nationales en matière d'intégration des EDV ?

- **Pertinence du champ d'intervention** : Dans quelle mesure les 4 régions choisies au Sénégal dans le cadre de ce programme ont-elles été bien choisies ? Serait-il pertinent d'intervenir dans d'autres régions ? Dans quelle mesure la restriction du projet à la cécité est-il pertinent en regard des besoins et priorités des populations locales et du contexte national ? Serait-il opportun d'élargir le champ d'intervention à d'autres types de handicaps ? Si oui, lesquels ?
- **Pertinence du secteur d'activités** (éducation) : Dans quelle mesure le secteur d'activité (reposant actuellement principalement sur l'appui pédagogique et la mise à disposition de conditions d'apprentissages adaptées) est-il pertinent ? Serait-il opportun d'élargir les secteurs d'intervention de SHC ? Si oui, à quels secteurs ? A titre non exhaustif, l'évaluatrice appréciera la pertinence de renforcer la dimension médicale (soins de santé) et la dimension économique du projet par le développement d'activités génératrices de revenus avec les familles afin de renforcer la pérennisation du projet (voir infra, critère de durabilité).
- **Pertinence du dispositif institutionnel** : Quels sont les avantages et inconvénients du dispositif institutionnel actuel qui repose sur la mise en œuvre par un acteur étatique : l'INEFJA (voir également les questions liées à la coordination). En cas d'élargissement/de redéfinition des secteurs d'intervention du programme, quelle serait la structure institutionnelle la plus pertinente ?
- **Pertinence du dispositif technique** : Dans quelle mesure les classes transitoires sont pertinentes ? Le temps de passation en classe transitoire (d'1 année) est-il suffisant pour permettre l'intégration des EDV en classe inclusive ? Quel type d'appui faut-il dispenser aux familles ? Quel type d'encadrement (pédagogique, économique, social) requièrent les EDV en inclusion ?

Durabilité et aspects de cohérence, coordination et complémentarité

- **Durabilité potentielle** : Dans quelle mesure les conditions nécessaires à la pérennisation des résultats sont-elles rassemblées (en termes de durabilité économique et financière, sociale et technique) pour maintenir à long terme les changements de comportement et les acquis ? En particulier, sur quels relais locaux, le projet peut-il s'appuyer pour assurer la durabilité technique du projet ? Que faut-il mettre en place pour que les familles puissent à terme financer les frais liés à la scolarité de leur EDV ?
- **Cohérence et complémentarité** : Dans quelle mesure le programme actuel et plus particulièrement l'OS2 est-il cohérent et complémentaire par rapport aux actions et interventions d'autres acteurs tels que les ONGs nationales et internationales, les actions déconcentrées des Ministères (action sociale, IEF, etc.), les structures sanitaires existantes, les collectivités locales, etc. ?
- **Coordination** : La gestion du projet, à tous les niveaux, est-elle adéquate et appropriée ? La gestion des ressources humaines et financières est-elle saine et appropriée ? L'équipe de projet pourrait-elle mieux se coordonner avec d'autres acteurs pour accroître l'efficacité du projet ?

Dans la mesure où le projet se veut novateur, les résultats de l'évaluation devaient être utilisés à des fins d'apprentissage. Au terme de l'analyse, il était demandé aux consultants de proposer des améliorations à la TOC existante afin de proposer un dispositif d'intervention plus efficace en termes d'effets escomptés et de changements induits. Ces recommandations devraient porter sur des propositions concrètes permettant d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la

satisfaction des parties prenantes d'une part et d'autre part, permettre d'envisager le champ et les secteurs d'action futurs.

3. Appréciation Générale

Le premier draft du rapport d'évaluation a été transmis avec retard par rapport au calendrier prévu (la première version date du 25 août 2020). La qualité de ce rapport a été appréciée par le comité de pilotage en date du 03/09/2020 en appliquant la grille d'analyse de la qualité de SHC prévue à cet effet. Cette grille a passé en revue la validité des informations, la fiabilité des informations et le caractère exploitable des informations selon les critères exigés par le SES (Service d'Évaluation Spéciale de la DGD). Ce rapport a dû être retravaillé de façon importante par les consultants en raison des nombreuses lacunes observées et des problèmes de formulation et d'orthographe rencontrés. Le comité de pilotage a revu le 09/10/2020 l'analyse d'appréciation de la qualité après la réception d'un second draft daté du 29/09/20 et la transmis à nouveau aux consultants. Compte tenu de l'insatisfaction rencontrée malgré des demandes répétitives adressées au Cabinet, le rapport d'évaluation a été soumis pour appréciation à un consultant externe afin de récolter un avis objectif. Ce consultant externe a posé les mêmes constats que ceux du comité de pilotage. Nous nous sommes ouverts également à une autre ACNG belge qui avait recouru au même Cabinet externe et les mêmes insuffisances ont été constatées. Ces difficultés rencontrées lors de l'évaluation à mi-parcours ont été partagées lors d'une réunion du CSC Sénégal afin d'en tirer des leçons apprises en vue de l'évaluation finale. Après plusieurs allers-retours, le comité de pilotage a décidé de valider le rapport d'évaluation en date du 08/12/20.

Le rapport d'évaluation confirme la bonne performance du projet SHC/INEFJA mais le comité de pilotage de l'évaluation espérait pouvoir tirer davantage du rapport d'évaluation.

Le déroulement de la mission a été entravé par la crise sanitaire et les mesures de précaution prises au Sénégal (fermeture des écoles, restriction de la mobilité, etc.), ce qui explique en partie les limites observées du rapport d'évaluation.

Le nombre de jours consacrés aux missions de terrain a été inférieur au nombre de jours prévus dans la note de cadrage méthodologique, ce qui a fortement limité la qualité et la quantité des informations recueillies. Il n'y a pas suffisamment d'éléments nouveaux par rapport aux données issues du suivi interne et les bilans internes annuels effectués par l'équipe projet et SHC.

L'évaluation est restée à un niveau très opérationnel, peu stratégique et l'analyse prospective est quasiment inexistante. Certaines constatations émises n'ont pas de déduction logique avec la partie narrative auxquelles elles se réfèrent. Le comité de pilotage de l'évaluation aurait apprécié que la section consacrée à la méthodologie de l'évaluation soit davantage décrite et la triangulation des données plus explicite.

4. Suites données aux recommandations à l'attention de SHC/INEFJA

Recommandation nr 1:		Renforcer les capacités techniques (braille, pédagogie différenciée, etc.) des enseignants titulaires des classes transitoires et inclusives ; Elargir et renforcer la formation en braille au profit des Directeurs d'écoles et inspecteurs académiques			
Acceptée:	Oui - En partie - Non	Explications:	Les consultants n'ont rien apporté de véritablement neuf à ce niveau; ces recommandations sont issues des leçons apprises du projet et des rapports des inspecteurs. Mais des actions clés complémentaires sont ressorties de l'atelier de restitution.		
Actions clés		Calendrier	Responsable	Statut	Commentaires
1.1	Organiser des formations en pédagogie différenciée et coopérative pour les enseignants transitoires	oct-20	Inspecteurs points focaux	Réalisé	Des visites d'inspections/évaluations de la maîtrise des techniques d'enseignements aux EDV en classe transitoires ont été organisées et des recommandations ont été faites par ces inspecteurs pour le renforcement des pédagogies différenciée et coopérative. Tous ces 02 modules ont été déroulés lors de l'atelier de partage d'expérience et ont profité aux 04 formateurs du projet en présence du directeur de l'INEFJA de Thiès et directeur école pilote.
1.2	Organiser des formations en pédagogie différenciée et coopérative pour les enseignants des classes inclusives	2021	Formateurs INEFJA et Inspecteurs points focaux	En cours	Les inspecteurs profiteront des plages horaires des cellules d'animation pédagogiques pour former les enseignants en pédagogies différenciée et coopérative.
1.3	Former le personnel de l'éducation en Braille	2021	Formateurs INEFJA et Inspecteurs points focaux	En cours	Chaque année une nouvelle équipe d'inspecteurs est formée pour prévenir la mobilité et les changements de directeurs effets de la mobilité Pour chaque région une session de formation en Braille est
1.4	Organiser des cellules d'Animation pédagogique (CAP) inclusives	Janvier-Juin Nov-Déc 2021	Formateurs INEFJA	En cours	6 CAP ont été budgétisées et planifiées pour un renforcement des capacités du personnel de l'éducation; initialement fixées uniquement pour les enseignants, les CAP inclusives ont été élargies aux directeurs et inspecteurs et seront exclusivement réservée aux disciplines spéciales telles que le BRAILLE, et les adaptation, telles que le Braille et les adaptations pédagogiques, car les enseignants bénéficient également d'autres CAP organisés par les IEF sur les aspects de pédagogie générale.
1.5	Encourager la désignation d'un point focal en éducation inclusive au sein des Centres Régionaux de Formation des Personnels de l'Education (CRFPE) des régions d'implantation du projet	2021	Directeurs(rices) CRFPE	A l'étude	Envoyer un courrier aux directeurs des CRFPE pour les encourager à désigner un point focal à l'image de ceux des IA et IEF, qui prendrait en charge cette question dans cette institution de formation.
1.6	Organiser des sensibilisations à l'attention des Directions des CRFPE dans les régions d'implantation du projet	2021	Formateurs INEFJA	Prévu	Sensibiliser à l'éducation inclusive et étudier la possibilité d'intégrer des modules Braille dans les référentiels de formation des élèves maîtres (futurs enseignants) dans les CRFPE en collaboration avec le MEN.

Recommandation nr 2:		Alléger le travail de suivi pédagogique des formateurs par le recours à un personnel pédagogique approprié			
Acceptée:	Oui - En partie - Non	Explications:	Les consultants n'ont rien apporté de neuf à ce niveau; ces constats avaient déjà été dressés par SHC et l'équipe projet et des mesures prises; l'idée est autant que possible de favoriser le transfert de compétences des formateurs vers des enseignants et AVS afin de permettre à terme le retrait des formateurs de leur région d'intervention respective.		
Actions clés		Calendrier	Responsable	Statut	Commentaires
2.1	Solliciter l'appui d'AVS et des enseignants des classes transitoires pour alléger la tâche des formateurs	Depuis 2020	Gestionnaire Projet INEFJA	En cours	Depuis plusieurs mois déjà, ces appuis sont effectifs. Les cahiers des charges sont disponibles et des indemnités ont été prévues.
2.2	Former un membre de la famille en Braille pour assurer le suivi-encadrement	Depuis 2020	Formateurs	En cours	Cela permet d'assurer le suivi et la continuité pédagogique de l'EDV à domicile.

Recommandation nr 3:		Travailler avec les IA et les IEF pour anticiper l'identification des enseignants inclusifs et pour leur maintien dans le dispositif durant tout le cycle. Instaurer un système de motivation pour les enseignants des classes transitoires et des classes inclusives durant la durée du projet.			
Acceptée:	Oui - En partie - Non	Explications:	Le maintien des enseignants durant tout le cycle dans une école ne relève pas des IA/IEF mais essentiellement des souhaits des enseignants; seules la sensibilisation et les indemnités peuvent contribuer à leur maintien, ce qui est du ressort du Ministère de l'Education et des Finances. Pour les enseignants des classes inclusives, des représentants du Ministère nous avait recommandé de ne pas leur procurer une indemnité complémentaire dans la mesure où ce serait difficilement financièrement soutenable si le dispositif était étendu à grande échelle.		
Actions clés		Calendrier	Responsable	Statut	Commentaires
3.1	Sensibiliser et porter le plaidoyer pour la reconnaissance du même statut pour les enseignants des classes transitoires que ceux de l'INEFJA.	Toute l'année	IA-IEF-INEFJA-OPH	Prévu	Cette reconnaissance constituerait une source de motivation chez les enseignants titulaires car elle permettrait aux enseignants de disposer d'une compensation financière
3.2	Appuyer la réflexion du Ministère de l'Education et de ses services déconcentrés (IA/IEF) pour les encourager à mettre en place un plan de carrière des enseignants des classes transitoires et inclusives	Toute l'année pour l'équipe projet INEFJA, lors des missions de terrain pour SHC	SHC/INEFJA	Prévu	Contribue à la motivation des enseignants dans les classes transitoires et inclusives et favoriser leur maintien en fonction dans des classes inclusives/transitoires Ces enseignants pourraient constituer de futurs formateurs.

Recommandation nr 4:		Impliquer davantage les OPH dans l'identification des EDV, la sensibilisation, la communication et l'exécution des activités du projet. Cela peut se faire à travers la mise en place d'un cadre d'échanges entre les institutions impliquées (comité de suivi au niveau national et local)			
Acceptée:	Oui - En partie - Non	Explications:	Concernant l'identification des enfants déficients visuels, les OPH V jouent déjà un rôle au premier rang ainsi que pour la sensibilisation. Les OPH bénéficient par ailleurs de l'appui du projet à différents niveaux. A titre d'exemple, à l'occasion de la célébration de la journée de la canne blanche, les formateurs ont initié en octobre 2020, les membres du bureau de la CAUSE en orientation mobilité pratique dans le but d'une maîtrise parfaite de la canne blanche afin de faciliter la mobilité de ces responsables. Il faut toutefois reconnaître qu'aucun cadre structuré formel de collaboration n'a été mis en place avec ces OPH. Le prochain programme gagnerait en effet à les impliquer davantage dès la phase de formulation et à instituer des cadres plus formels d'échanges.		
Actions clés		Calendrier	Responsable	Statut	Commentaires
4.1	Effectuer une plus grande concertation avec les OPH	Mars/Avril 2021	SHC/INEFJA	En cours	En tant que détenteurs de droit (au sens du HRBAD, l'approche de la coopération fondée sur les droits humains), les OPH seront consultées dès la formulation du prochain programme DGD 2022-26.
4.2	Appuyer la CAUSE dans l'élaboration d'un plan d'actions	Mai-déc 2021	Equipe projet INEFJA, sur demande de la CAUSE	Prévu	CAUSE, l'organisation faitère des OPH visuelles, souhaite élaborer un plan d'actions pour mieux accompagner les initiatives d'éducation inclusive.
4.3	Mise en place d'un comité de suivi OPH/ SHC-INEFJA	Prochain Programme	Gestionnaire de Projet/ CAUSE	Prévu	Les OPH souhaitent mettre en place un comité de suivi entre elles et les programmes d'éducation pour EDV pour mieux suivre et accompagner les initiatives.

Recommandation nr 5:		Appuyer les OPH et les parents d'élèves (APE) pour leur fonctionnement administratif, économique et financier afin de les rendre capables de prendre en charge un certain nombre de besoins sociaux des EDV (plaidoyer, dotation de siège et de matériels, accompagnement administratif et financier, création d'AGR, mise en relations avec les ONG qui s'activent dans l'assistance des EDV aussi bien au niveau national qu'international, etc.).			
Acceptée:	Oui - En partie - Non	Explications:	L'équipe projet INEFJA a déjà appuyé à plusieurs reprises le fonctionnement d'OPH et d'APE. Avec l'appui du formateur de Ziguinchor : - L'Association Inclusive des Malvoyants et Aveugles de Ziguinchor (AIMAZ) a été créée : les aveugles de la région n'étaient pas bien organisés; certains parmi eux dépendaient d'une association localisée à Dakar. En 2019, le projet a appuyé et accompagné leur regroupement, facilité l'AG, et le dépôt de la demande de reconnaissance auprès du gouverneur de région. Actuellement cette association regroupe tous les aveugles de cette région, participe pleinement aux différentes sensibilisations et porte le plaidoyer. - L'Association des Parents d'Elèves de l'Education Inclusive de la Casamance (APEEIC) a été créée : Les parents des élèves déficients ont été accompagnés par le projet et ont mis en place un cadre pour unir leurs efforts pour jouer pleinement leur rôle et mission de parents. Actuellement, APEEIC a un plan d'actions et souhaite développer des AGR dans la Zone. Cet appui devra cependant être réalisé dans la limite des moyens disponibles du programme et être conforme au plan stratégique de SHC et axes d'intervention définis.		
Actions clés		Calendrier	Responsable	Statut	Commentaires
5.1	Former les parents en alphabétisation fonctionnelle dans 2 régions	Nov 2020-juil 2021	Formateurs Ziguinchor et celui de Kaolack	En cours	Ce volet n'était prévu pour ce programme. Dans le cadre des classes d'alphabétisation fonctionnelle (CAF) organisées par une OPH dans ces régions et financées par le Ministère de l'Education au travers du Mouvement pour le Progrès Social des Aveugles du Sénégal (MPSAS), les formateurs INEFJA de ces régions ont formé des parents d'EDV, des jeunes et adultes EDV à lire et écrire en braille. Dans le cadre de ces CAF, ces bénéficiaires peuvent également être accompagnés en entrepreneuriat, développement d'une AGR, ... par d'autres acteurs (IEF, ...).
5.2	Promouvoir la multiplication des CAF dans d'autres régions d'intervention et rechercher d'autres partenaires techniques pour dispenser des modules complémentaires	Prochain Programme	Gestionnaire INEFJA	A l'étude	* Des conventions seront signées avec les OPH répondant aux critères et aux priorités du projet. * Exemples de critères : récipiscé d'existence, statuts et RI, rôles, ancienneté, couverture géographique, fonctionnalité sur les plans organisationnels-opérationnels et financiers, etc.
5.3	Réfléchir à la pertinence de soutenir le développement des AGR des OPH, APE, etc.	Prochain Programme	Equipe projet INEFJA, CoDir SHC, Comité cécité SHC, Direction SHC	A l'étude	Le renforcement des AGR d'OPH ou APE ne fait pas partie de la mission première de SHC. La pertinence de cette recommandation sera étudiée dans le cadre de la formulation du prochain programme DGD.

Recommandation nr 6:		Rechercher des collaborations, voir des synergies dans le domaine de la santé/hygiène ; Renforcer la sensibilisation en impliquant plus d'organisations de défense des droits des enfants			
Acceptée:	Oui - En partie - Non	Explications:	<i>Des collaborations dans ce sens sont déjà en cours et apportent des résultats probants ; elles seront davantage renforcées dans le cadre du prochain programme et de nouvelles synergies seront explorées.</i>		
Actions clés		Calendrier	Responsable	Statut	Commentaires
6.1	Poursuivre la collaboration avec Geomoun	2019-2021	Gestionnaire Projet INEFJA	En cours	Le projet "Son des enfants en collaboration" mené conjointement entre SHC-INEFJA et Geomoun à Saint-Louis contribue au renforcement du droit à la participation et à l'éducation à citoyenneté des enfants malvoyants qui sont en inclusion scolaire.
6.2	Poursuivre la synergie SHC-INEFJA-AUTRE TERRE-ASDES	2019-2021	Gestionnaire Projet INEFJA	En cours	A Kaolack, la collaboration avec ASDES, partenaire local d'Autre Terre, membre du CSC Sénégal, contribue à la promotion de l'adoption de pratiques et attitudes respectueuses de l'environnement et qui contribuent à l'assainissement des établissements scolaires.
6.3	Poursuivre la collaboration avec le Ministère de la santé et de l'action sociale	Depuis 2018	Gestionnaire Projet et formateurs INEFJA	En cours	*Les agents du ministère de la santé et de l'action sociale dans les régions contribuent au projet par la réalisation d'enquêtes sociales des EDV et de leur famille. Ils aident à identifier les familles inscrites au Régistre National Unique et celles qui ont été aidées ou non par l'état. En les inscrivant dans leur base de données, ces familles peuvent bénéficier d'aides complémentaires (appui à l'obtention d'un certificat d'indigent, de la carte d'égalité des chances, etc.). * Des collaborations ont également été instituées pour le volet santé du programme (consultations ophtalmologiques, lutte contre la COVID19, appui à l'affiliation de mutuelle de santé, etc.)
6.4	Poursuivre la collaboration avec l'ONG DIG (Development In Garden)	depuis 2020	Formateur INEFJA Ziguinchor	En cours	DIG est une ong américaine spécialisée dans la mise en place de potagers scolaires. DIG vient appuyer et élargir le potager déjà installé par le projet à Ziguinchor. DIG forme les acteurs sur les techniques culturelles et les nouvelles pratiques de cultures et le recyclage des déchets (utilisation des pneus et des bouteilles en plastiques pour faire des plans et pépinières)
6.5	Mettre en place des synergies avec d'autres acteurs pour assurer une plus grande visibilité de la défense des droits des enfants et l'approche droits	Depuis décembre 2020	SHC-Gestionnaire de projet INEFJA	En cours	Dans le cadre de la rédaction du CSC pour le prochain programme DGD 2022-2026, de nombreux échanges ont eu lieu entre SHC et d'autres ACNG actives dans les droits de l'enfant; des synergies ont été identifiées pour le prochain programme. La synergie avec PLAN sera opérationnalisée si possible dès 2021.
6.6	Mettre en place une synergie santé/protection sociale avec le GRAIM-WSM	Depuis décembre 2020	SHC-Gestionnaire de projet INEFJA	En cours	GRAIM, partenaire de MLOZ, ACNG membre du CSC Travail Décemment, coordonne les mutuelles de santé dans la région de Thiès. La synergie consiste dans un premier temps à souscrire les EDV dans une mutuelle malgré l'absence de la carte d'égalité des chances et de l'état civil. En cas de succès, la souscription des EDV dans d'autres régions sera étendue à d'autres régions.

Recommandation nr 7:		Instaurer un partenariat avec Sight Savers pour enrichir l'expérience acquise dans l'éducation inclusive des EDV mais aussi avec HI pour les besoins d'extension en intégrant l'éducation inclusive des sourds bien que le développement et l'extension de ce qui se fait avec les EDV demeure une priorité.			
Acceptée:	Oui - En partie - Non	Explications:	<i>Sight Savers est déjà impliquée ponctuellement dans certaines activités du projet. A titre d'exemple, les écoles partenaires de Sight Savers ont déjà bénéficié de certaines activités du projet (ex: actions riposte COVID19; participation des enseignants soutenus par Sight Savers aux sessions de formation et aux cellules d'animation pédagogique dispensées par le formateur du projet SHC/INEFJA à Kaolack, ...). SHC a également rencontré à plusieurs reprises des représentants de HI lors de missions de terrain. Compte tenu de la spécificité de l'INEFJA, axé sur la prise en charge du handicap visuel et que les approches de prise en charge varient fortement en fonction du type de handicap (cécité et surdité), l'extension du dispositif actuel au travers de l'INEFJA ne peut porter que sur la cécité. Néanmoins, deux écoles de sourds ont intégré le programme DGD en 2020 et SHC cherchera à renforcer sa collaboration avec HI pour le volet surdité dans son prochain programme. De même que la collaboration avec Sight Savers sera maintenue et si possible accentuée.</i>		
Actions clés		Calendrier	Responsable	Statut	Commentaires
7.1	Poursuivre les échanges institutionnels avec HI et Sight Savers lors des missions de terrain	A définir	SHC	En cours	HI et Sight Savers seront concertées lors de la formulation du prochain programme DGD 2022-26 et nous leur proposeront d'organiser conjointement des ateliers de capitalisation.
7.2	Inviter des représentants de ces ONG dans les ateliers (de formulation, capitalisation, etc.)	A définir	SHC/Gestionnaire de projet INEFJA	En cours	
7.3	Organiser des rencontres thématiques sur les programmes d'éducation inclusive	A définir	OPH/CAUSE	A l'étude	Les OPH se proposent de porter le plaidoyer auprès des différentes organisations (SHC-Sight Savers et HI) en initiant des rencontres avec les différents acteurs autour d'une table pour booster les collaboration

Recommandation nr 8:		Organiser avec les OPH des caravanes de sensibilisation sur l'éducation inclusive dans les différentes régions d'intervention du projet			
Acceptée:	Oui - En partie - Non	Explications:	Des caravanes de sensibilisation ont été menées sur initiatives d'ACNG belges dans le cadre du programme DGD actuel. De telles caravanes sont également portées par d'autres acteurs (artistes, Ministère de la santé, ...)		
Actions clés		Calendrier	Responsable	Statut	Commentaires
8.1	Prendre contact avec les autres ACNG belges initiatrices de ce projet	2021	Dir Ex. SHC et Gestionnaire de projet INEFJA	Réalisé	SHC et l'INEFJA ont manifesté auprès des ACNG porteuses de ce projet, leur souhait de se joindre à leurs actions la prochaine fois qu'elles seront initiées. Pour le prochain programme DGD 2022-26, SHC fait partie de cette synergie.
8.2	Porter le plaidoyer pour que la prochaine caravane de sensibilisation concerne la thématique de l'éducation inclusive et/ou de l'intégration des personnes en situation de handicap	Prochain Programme	Gestionnaire Projet INEFJA	A l'étude	A défaut, initier une caravane de l'inclusion et du droit des enfants avec les ACNG impliquées et intéressées.
8.3	Intégrer dans les plans d'actions des OPH et APE des caravanes sur l'éducation inclusives	A définir	OPH/APE	A l'étude	Au moment de l'élaboration des plans d'actions, une attention importante sera réservée aux besoins des écoles inclusives.
Recommandation nr 9:		Intégrer dans les activités du projet un agenda de rencontres avec les institutions de la république (Assemblée Nationale, CESE, etc.) pour un travail d'explication et de plaidoyer autour du modèle d'éducation inclusive expérimenté par le projet			
Acceptée:	Oui - En partie - Non	Explications:	SHC et l'INEFJA sont conscients que lors du programme actuel, une attention très importante a été portée aux activités dans les différentes régions d'intervention du programme et qu'il sera important dans le futur d'accroître la communication et le plaidoyer au niveau national, de donner plus de visibilité au projet.		
Actions clés		Calendrier	Responsable	Statut	Commentaires
9.1	Elaborer un plan de communication concerté	2021	SHC/INEFJA/OPH	Prévu	Ce plan de communication permettrait d'atteindre davantage d'institutions et d'organisations et de donner plus de visibilité au projet et aux retombées positives de l'éducation inclusive.
9.2	Rencontrer les institutions (Assemblée nationale, CESE, Haut Conseil des Collectivités Territoriales - HCCT) et collectivités territoriales	Prochain Programme	Gestionnaire INEFJA	En cours	Des discussions en ligne ont commencé avec le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) après le dépôt d'un courrier de demande de rencontre adressé au cabinet de Mr Idrissa Seck. Ces rencontres seront poursuivies dans le cadre du prochain programme DGD.
Recommandation nr 10:		Introduire dans la prochaine programmation un volet relatif à l'adoption et à la mise à l'échelle du modèle d'éducation inclusive par les autorités			
Acceptée:	Oui - En partie - Non	Explications:	Le décret 2020-792 portant création et fonctionnement de l'INEFJA lui accorde désormais un statut de direction nationale et à ce titre l'INEFJA aura sous peu des services déconcentrés dans les régions. Le programme de l'INEFJA dans les 4 régions d'intervention du Sénégal qui porte sur la période 2017-2021 est un projet pilote. La priorité du prochain programme DGD 2022-26 ne sera vraisemblablement pas donnée à l'extension du dispositif à grande échelle, mais à la consolidation du programme existant au vu du caractère tout à fait novateur de ce projet d'éducation inclusive décentralisée. Des échanges avec le MEN auront cependant lieu pour voir comment procéder à l'extension de ce modèle d'éducation inclusive dans le futur.		
Actions clés		Calendrier	Responsable	Statut	Commentaires
10.1	Accompagner le MEN dans la réflexion d'extension de l'INEFJA dans les régions tout en gardant le modèle d'éducation inclusion qu'il a démarré dans les 4 académies	Prochain programme	Directeur et Gestionnaire de projet INEFJA	Prévu	Les régions déjà investies constitueront les premiers services déconcentrés de l'INEFJA pour une continuité sans transition de l'inclusion
10.2	Rester dans les 4 académies et adopter l'approche département en respectant les critères de ciblage	Prochain programme	Directeur INEFJA- Gestionnaire	A l'étude	Puisse que le projet est au niveau académie, progresser au niveau département afin de mettre progressivement à l'échelle ce modèle
5.3	Réfléchir à la pertinence d'effectuer cette extension du modèle dans le futur et aux modalités de cette extension progressive (par qui, comment, quand, ...)	Prochain Programme	Equipe projet et Direction INEFJA, CoDir SHC, Comité cécité SHC, Direction SHC	En cours	La pertinence de cette recommandation sera étudiée dans le cadre de la formulation du prochain programme DGD en concertation avec la Direction de l'INEFJA, l'équipe projet INEFJA, des représentations du MEN.

5. Modalités de diffusion

Les résultats de l'évaluation et les suites données aux recommandations seront diffusés de la façon suivante :

- Transmission du rapport d'évaluation au partenaire concerné par l'évaluation ainsi qu'aux parties prenantes principales (Direction de l'INEFJA, Ministère de l'Education

Nationale, inspecteurs, représentants de l'Action sociale et représentants du MEN au niveau déconcentré).

- Transmission aux membres du CA et de l'AG lors de la prochaine assemblée statutaire
- Envoi du rapport complet ainsi que la réponse managériale à la DGD dans les 30 jours après l'approbation par les instances ;
- Insertion dans IATI lors du rapportage moral de la quatrième année du programme
- Publication de l'évaluation et sa réponse managériale sur le site internet de SHC.

6. Modalités de suivi de la mise en œuvre du plan d'actions issus des recommandations

La Directrice Exécutive s'assurera de l'avancement des actions qui devront être mises en œuvre par l'INEFJA localement lors de la revue périodique des planifications opérationnelles avec l'INEFJA et lors des bilans internes annuels. Elle actualisera sur cette base le tableau de suivi de la mise en œuvre des recommandations.

Le comité créé de SHC s'assurera que les recommandations relatives à la formulation du prochain programme DGD 2022-26 sont bien intégrées à la réflexion.

L'actualisation de la mise en œuvre du plan d'actions repris dans la réponse managériale sera remis à l'ordre du jour d'un Comité de Direction d'ici 6 mois à 1 an.